

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
 Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	25	25

DATE DE LA CONVOCATION
09/03/2022

DELIBERATION N°
05/21.03.2022

**L'an deux mille vingt-deux
 et le 21 mars à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE « ESPACE REUNION » à la CC CŒUR DU VAR au LUC EN PROVENCE sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. BREMOND M. DEBRAY M. GIULIANO M. GUIOL M. GUISIANO M. PERO M. PORZIO M. VERAN	M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. BRUN M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M VERCOUTRE	M. VESPERINI

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

**PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES
 ANNÉE 2022**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5212-19 et L5212-20,
 VU les statuts du SIVED NG et notamment ses articles V et VI,
 VU la délibération n°01/21.02.2022 du 21 février 2022, portant organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire,
 VU la délibération n°04/21.03.2022 du 21 mars 2022, portant approbation du budget prévisionnel 2022,

CONSIDÉRANT que le SIVED NG doit définir le besoin de financement du service de collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers afin de déterminer les participations annuelles de ses membres,

CONSIDÉRANT les échanges survenus lors du Débat d'Orientation Budgétaire,

Monsieur le Président propose de définir pour l'exercice 2022, un montant de participation par membre adhérent au SIVED NG. Ces participations correspondent à l'évaluation des besoins définis selon les modalités présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et intègrent les choix techniques et les incidences endogènes et exogènes concourant à la révision des prix de prestations, à l'évolution de la masse salariale et aux incidences fiscales de l'exercice 2022.

Les participations financières pour l'exercice des missions du SIVED NG, ont été fixées pour l'année 2022 comme suit :

- 19 356 000,00 € pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
- 2 137 331,91 € pour la Communauté de Communes Cœur du Var
- 1 235 087,37 € pour la Communauté de Communes Provence Verdon

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

PRIS CONNAISSANCE des montants des participations financières des membres, pour l'année 2022,

DÉLIBÉRÉ à la majorité, 24 pour ; 1 contre

DÉCIDE de fixer les participations financières 2022 à :

- 19 356 000,00 € pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
- 2 137 331,91 € pour la Communauté de Communes Cœur du Var
- 1 235 087,37 € pour la Communauté de Communes Provence Verdon

AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette délibération à tous les membres du SIVED NG et à émettre les titres correspondants,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

